

UE: 13	CODE: DEA24A
DURÉE: 1H	<input type="checkbox"/> RÉGIME NORMAL <input type="checkbox"/> RÉGIME SALARIE
INTITULÉ: Droit commercial	
Documents autorisés: aucun	

I- **Répondre aux questions suivantes (6 pts):**

Attention ! Veuillez recopier la question et la réponse retenue sur votre copie d'examen.

- 1- Quelle est la spécificité du tribunal de commerce ?
 - C'est une juridiction mixte composée de commerçants et de non commerçants
 - C'est une juridiction composée exclusivement de commerçants
 - C'est une juridiction incompétente pour connaître des actes mixtes
 - C'est une juridiction compétente pour connaître des actes civils

- 2- Dans le cadre des élections des juges du tribunal de commerce :
 - Les juges sont directement élus par les commerçants du lieu de sa compétence
 - L'élection est à deux degrés
 - Sont éligibles les commerçants âgés d'au moins 25 ans
 - Les juges peuvent cumuler plus de cinq mandats successifs et attendre deux ans pour être réélus

- 3- Parmi les sociétés suivantes, laquelle n'est pas une société commerciale par la forme ?
 - La société par actions
 - La société anonyme
 - La société en commandite simple
 - La société en participation

- 4- Dans les sociétés en nom collectif :
 - Tous les associés ne bénéficient pas de la qualité de commerçant
 - L'intuitu personae est inexistant
 - Tous les associés sont solidairement tenus du passif de la société
 - Les associés peuvent librement céder leurs parts sociales

- 5- Quel élément ne fait pas partie du fonds de commerce ?
 - La clientèle
 - Le mobilier et l'outillage
 - L'immeuble dont le commerçant est propriétaire
 - Le droit au bail

- 6- Quel élément n'est pas une condition de validité de la clause de non concurrence insérée dans la cession du fonds de commerce ?
 - Limite quant à l'objet-activité de la clause
 - Limite spatiale de la clause
 - Limite temporelle de la clause

Exigence d'une somme d'argent versée en contrepartie de la clause

- 7- Le registre du commerce et des sociétés :
- est tenu par les chambres de commerce et de l'industrie
 - est tenu localement par le président du tribunal de commerce et au niveau national par l'Institut national de la propriété industrielle
 - regroupe l'ensemble des actes exclusivement réalisés par des commerçants - personnes morales
 - est tenu par le greffier dont le rôle est d'apprécier l'opportunité de l'inscription
- 8- L'inscription au registre du commerce et des sociétés ne concerne pas :
- les personnes physiques commerçantes
 - les personnes morales quelle que soit leur activité
 - les établissements publics à caractère industriel et commercial
 - les sociétés commerciales par la forme
- 9- Pour bénéficier du statut d'auto-entrepreneur, une personne doit :
- Exercer une activité exclusivement commerciale
 - Exercer impérativement une activité mixte
 - Réaliser un chiffre d'affaires hors taxe ne dépassant pas 80 000 euros pour la vente de marchandises et 32 000 euros pour les autres activités
 - Réaliser un chiffre d'affaires hors taxe ne dépassant pas 35 000 euros pour la vente de marchandises, et 25 000 euros pour les autres activités
- 10- Le conjoint salarié du commerçant :
- Peut bénéficier de tous les droits sociaux qui découlent du statut de salarié
 - Ne peut bénéficier d'indemnités de chômage
 - Permet à son époux de ne pas verser les cotisations sociales relatives au versement de son salaire
- N'est pas soumis au lien de subordination propre au contrat de travail en général
- 11- Quels actes ne sont pas soumis au droit commercial ?
- les actes de commerce par la forme
 - les actes de commerce par nature
 - les actes de commerce par accessoire effectués par un commerçant pour les besoins de son commerce
 - les actes de commerce par accessoire effectués à titre isolé
- 12- La preuve du contrat commercial :
- exige un écrit comme en droit civil
 - exige un écrit contrairement au droit civil
 - s'opère en principe par tous moyens
 - est impossible par témoignage

II- Traitez le sujet suivant (7 pts) :

Une réponse développée est attendue.

La liberté du commerce et de l'industrie et ses limites.